

Dossier de la Participation

CONTEXTE DU PROJET



Le périmètre du projet concerne le secteur de la cité **Bel Air**, dans la commune d'Ambarès-et-Lagrave, commune de la presqu'île de la Métropole bordelaise. Cet espace – de 5 ha – composé actuellement de 9 immeubles et de 182 logements a été construit entre 1961 et 1963. Le secteur est délimité par la rue Jean Jaurès et la rue de Bel Air à l'Est ainsi que par la rue de Bassens et l'avenue de l'Europe à l'Ouest.

Aujourd'hui ce secteur (matérialisé ci-contre) est inscrit dans un cadre plus global de requalification, de rénovation porté par **Domofrance**, filiale d'Action Logement et actuel propriétaire du site.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PROJET ?

Un premier diagnostic a mis en évidence un manque d'équipements publics, l'enclavement du secteur et une population en difficulté sociale. Avec le renouvellement urbain du secteur Bel Air, la ville d'Ambarès-et-Lagrave, Domofrance et Bordeaux Métropole cherchent à :

- Diversifier l'offre de logements (formes urbaines, typologie de logements, types d'occupation, etc.) ;
- Ouvrir ce secteur sur la ville, notamment en créant une perméabilité Est-Ouest (ouverture sur les réseaux de vélos et de transports en commun express) ;
- Développer et accompagner les usages (création d'une crèche et de locaux commerciaux) ;
- Offrir des espaces publics de qualité, propices aux besoins, usages et à la sécurité des habitants.

En effet, un plan guide réalisé par Domofrance – validé par la mairie d'Ambarès-et-Lagrave fin 2022 – vise à reconstruire près de 280 nouveaux logements diversifiés. La reconstruction comprendra environ 70 logements locatifs sociaux, 70 logements en accession sociale et 140 logements en accession libre (logements collectifs et individuels). De même, le projet prévoit la construction d'une crèche ainsi que de locaux commerciaux.

En outre, le projet prévoit une refonte totale des espaces publics ayant pour intérêt de :

- Proposer un aménagement permettant aux modes doux (marche, vélos) de circuler en toute sécurité ;
- Proposer des espaces de stationnement suffisants et intégrés ;
- Offrir une trame paysagère qui s'inscrit dans le projet de renouvellement de la résidence Bel-Air et dans son contexte urbain ;
- Connecter l'aménagement avec les infrastructures et les équipements environnants (écoles notamment).

POURQUOI CE PROJET ?

La cité Bel Air a été conçue sur le modèle des grands ensembles des années 1960 (barres d'immeubles et logements collectifs). De plus, ces constructions sont implantées au milieu de grands espaces ouverts, bordés de tissu pavillonnaire. Enfin, cette vision de l'urbanisme ne répond plus aux besoins de la population. Le projet de renouvellement comprendra des formes urbaines diversifiées mêlant immeubles et pavillons ainsi qu'une diversité d'essences végétales dans le but de créer des trames végétales cohérentes.



Projet de renouvellement de la résidence Bel Air



Illustrations du projet architectural de la résidence Bel Air

La concertation est ouverte !

Ce qui peut être modifié grâce à la concertation :

- Quels problèmes rencontrés dans les espaces publics sont à traiter dans le projet ?
- Quelle vocation pour les espaces publics de demain ?
- Quels usages et/ou pratiques pourraient être confortés et favorisés ?
- Quel fonctionnement entre les différents espaces publics à prévoir ?
- Quelle ambiance et identité promouvoir dans les espaces publics de la cité Bel Air ?
- Quels aménagements privilégier pour les piétons et les cyclistes ?